



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 mars 2016

- Membres afférents au Conseil Municipal : 15  
- Secrétaire de séance : Bernard BON

- En exercice : 15  
- Président de séance : Michel. GILES, Maire

**La séance est ouverte à 18 h 30.**

### Approbation du procès verbal du conseil municipal précédent :

Le procès verbal du conseil municipal du 28 janvier 2016 est lu et approuvé à l'unanimité, après deux remarques :

- Point 1-3 : Les créations de postes pour déroulements de carrières, sous réserve de l'avis favorable de la Commission Paritaire Technique du CDG26, seront étalées dans le temps principalement en fonction de l'ancienneté dans le poste et la technicité (GVT).
- Point 5-1 : La demande de subvention DETR concernant l'accessibilité à l'école n'est pas de 12 458 € mais de 25 % de cette somme qui représente le montant hors taxes total des travaux.

## **1 - INTERCOMMUNALITE, URBANISME, PERSONNEL ET AFFAIRES GENERALES :**

### **1.1 Intercommunalité (CCVD) :**

- Le prochain conseil communautaire aura lieu le 22 mars.
- Le conseil doit délibérer sur la mise à jour de la convention cadre de mutualisation des services et en particulier sur les nouveaux tarifs pour l'urbanisme. On rappelle que le service instructeur pour l'habitat et l'urbanisme mis en place à la CCVD en avril 2015, en substitution des services de la DDT, a été déficitaire de 5758 € sur les 8 mois d'exercice avec les tarifs 2015. Ce déficit nécessite une revalorisation de l'ordre de 30% des prestations, à titre d'exemple la validation d'un permis de construire passera de 87 € en 2015 à 130 € en 2016...mais la CCVD fait aussi remarquer que le coût moyen de cet acte est de 230 € dans la Drôme.

↳ **Le conseil délibère et approuve avec 14 voix pour et 1 abstention.**

### **1.2 – Urbanisme**

- 1.2.1 Demandes d'urbanisme :\*
  - o DP pour panneau photovoltaïque quartier Garenne.
  - o DP pour modification de façade quartier Chauve.
  - o DP pour aménagement de garage + abri pour outils de jardin et pour abriter certaines plantes l'hiver et extension rue des Rédis.
- 1.2.2 – Modification simplifiée du POS (ZA)

Le règlement intérieur de la zone artisanale est caduc depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et la réglementation actuelle relève donc du POS. Pour permettre une densification préconisée par la loi et demandée par certains propriétaires pour extension ou construction en limite de propriété, il est nécessaire de procéder à une modification simplifiée du POS, concernant uniquement la zone artisanale.

Cette modification doit être réalisée par un bureau d'étude, elle serait confiée à Pro and Co déjà en charge du PLU, elle aura un coût de l'ordre de 3 000 €. Un débat s'installe sur un financement participatif des propriétaires et de la CCVD qui pourra être demandé sans obligation légale et certitude de résultat...

↳ **Le conseil délibère et approuve l'engagement de la révision du POS-ZA avec :  
13 pour, 1 contre, 1 abstention.**

- 1.2.3- DIA :

Le conseil renonce à son droit de préemption pour les ventes d'un logement DAH Dousson et des parcelles Badon au petit pré.

#### - 1.2.4 –PLU :

Une réunion interne des conseillers est prévue le lundi 7 mars à 14 heures pour préparer la réunion avec le bureau d'étude du 11 mars à 10 heures. Ces deux réunions sont importantes car elles doivent arrêter les grandes lignes du PLU en particulier la nature des OAP et définir la présentation retenue pour la réunion publique du 8 avril 2016.

Deux réunions seront organisées prochainement, l'une avec les agriculteurs et la chambre d'agriculture, l'autre avec les artisans pour prendre en compte leurs orientations.

Enfin avant la réunion publique les propriétaires concernés par les OAP devront être informés.

### **1.3 –Personnel :**

Le sondage réalisé auprès des salariés a donné 8 agents favorables à l'adhésion au CNAS et 4 favorables aux chèques cadeaux. Compte tenu des coûts, Nathalie sera chargée de rechercher d'autres prestataires.

### **1.4 –Administration générale :**

#### - 1.4.1 Accueil des jeunes bénévoles :

La CCVD a mis en place une bourse au permis de conduire, soumise à conditions de ressources, avec en contrepartie pour les jeunes 50 heures à réaliser sur 6 mois dans une mairie ou une association, en principe les samedis et dimanches (ou pendant les vacances scolaires) pour ces jeunes scolarisés.

#### - 1.4.2 Recensement :

Le recensement est terminé depuis le 22 février et montre une augmentation de la population de l'ordre de 1,3% par rapport aux dernières données de l'INSEE.

#### - 1.4.2 Inspection gendarmerie :

Programmée le 15 mars en présence du maire

## **2- JEUNESSE, VIE SCOLAIRE, SOLIDARITE ET CADRE DE VIE :**

### **2.1 – Jeunesse :**

- Lors du conseil des jeunes le 17 février 2016, il a été décidé de lancer la réalisation des gobelets avec une impression du logo en noir pour bénéficier de la gratuité offerte par l'entreprise locale "Fréval Décor" et de proposer au syndicat d'initiative une première utilisation pour la foire aux fleurs le 17 avril 2016.

- Les jeunes participeront à la journée citoyenne du 9 avril 2016 en nettoyant le parc Adèle Clément et le terrain de tennis et ses abords.

Ils demandent l'aide des employés municipaux, un mercredi après-midi de 14 à 16 heures pour désherber et remettre en état la piste du terrain de bosses qui n'est plus praticable. Samuel et Stéphanie organiseront la planification de cette action.

### **2-2 Vie scolaire :**

- Le conseil municipal a opté pour le remplacement des 3 ordinateurs endommagés dans la mesure où la réparation était presque aussi coûteuse que le l'achat pour un montant de 1806 € TTC.

- La CCVD organise une opération d'information et de sensibilisation sur l'intérêt des circuits courts et l'utilisation des produits locaux pour les denrées alimentaires à la cantine : « ça bouge à ma cantine » mais l'amicale laïque met déjà en pratique cette politique d'achat.

- Le prochain conseil d'école aura lieu le 21 mars 2016.

### **2.3 – Solidarité :**

- Lors de la dernière réunion du CCAS, une aide financière pour personnes en difficulté passagère, a été attribuée à deux personnes, sous forme de deux bons d'achat "U-Express" de 50 € chacun.

- La prochaine réunion aura lieu le 30 mars 2016.

### **2.4 – Cadre de vie :**

Pas de commission nouvelle sur ce sujet en attente d'éventuelles réorganisations.

### **3 – TRAVAUX, VOIRIE :**

#### **3.1 – Travaux :**

- **3.1.1 Local Chantecaille :**

La rénovation des locaux est terminée, les employés ont posé les portes coulissantes des placards et les rayonnages, il reste à nettoyer la façade au Karcher et à réaliser les plantations de végétaux à l'extérieur.

L'aménagement intérieur est en attente de l'intervention d'Orange et de la livraison du mobilier de l'agence postale. Une réunion sera organisée prochainement par Denis avec tous les futurs occupants pour organiser l'ameublement transitoire avant le définitif, qui se fera progressivement en fonction des contraintes et aides financières.

- **3.1.2 Logements de l'école :**

Le CALD qui devient SOLIHA (solidaires pour l'habitat) étudie actuellement le projet de rénovation des ex-logements de fonction au-dessus de l'école et l'évaluation de son coût et d'éventuelles subventions.

- **3.1.3 Accessibilité :**

Pour l'école, la mise aux normes des WC et de la pente d'accès peut être faite par les employés municipaux, les autres travaux peuvent être subventionnés à 30% des 12458 € retenus pour la DETR s'ils sont réalisés par une entreprise. Il convient de faire préciser la nature de la prise en compte des fournitures et des heures salariées hors entreprise.

- **3.1.4 Préparation de la journée citoyenne :**

La réunion de préparation de la journée citoyenne du 9 avril initialement programmée le 10 mars est reportée au 14 mars à 18 heures. Le secrétariat informera par téléphone les personnes concernées. L'état organise une journée citoyenne nationale le 28 mai 2016, celle de la commune du 9 avril est maintenue et servira de test et de répétition avant la journée nationale.

#### **3.2 - Voirie :**

- **Plan communal de désherbage :**

La loi préconise la diminution progressive des désherbants chimiques.

### **4 – VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, TOURISME ET COMMUNICATION :**

#### **4.1 – Vie associative :**

- La réunion annuelle avec toutes les associations sera programmée en mai comme chaque année, la date n'est pas encore fixée.

- A noter, l'assemblée générale de l'association Vieillir au Village à la Salle des fêtes de Saou le 11 mars à 17 h,  
- Assemblée générale de la médiathèque aux préfabriqués le 31 mars à 18 h.

#### **4.2 – Tourisme:**

Une première commission tourisme de la CCVD est programmée le 18 mars à 10 h 30 à la gare des Ramières.

#### **4.3 – Culture :**

Une réunion sera organisée après le retour des questionnaires distribués avec le journal ; Patrick Cisterne rappelle l'importance du retour de ces questionnaires pour évaluer les motivations et les souhaits des habitants de Puy saint Martin.

#### **4.4 – Communication :**

- La distribution du Puy-Saint-Martinois est terminée, les doublons et/ou défauts de distribution sont améliorés mais persistent et nécessiteront une mise au point définitive avec tous les acteurs par secteur.

- La réunion publique du 8 avril comprendra une partie de présentation du PLU et une partie d'information générale et de bilan sur les thèmes importants (Par exemple, sens de circulation, éclairage nocturne, évolution interco...) ; elle se terminera par un débat questions-réponses avec la salle.

## **5 - FINANCES ET ENERGIE :**

- 5.1 Délibération corrective des tarifs des concessions au cimetière :

Le tarif des concessions sera fixé à 130 €/m<sup>2</sup>. Soit pour une place classique de 3 mètres 390 €.  
Le tarif du columbarium reste inchangé.

↳ **Le conseil délibère et approuve ces tarifs à l'unanimité.**

- 5.2 Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs (M14 et M49) :

Les comptes de gestion de la responsabilité du maire et les comptes administratifs de la responsabilité du trésor public sont conformes :

↳ **Le conseil municipal délibère et les approuve à l'unanimité.**

- 5.3 Affectation du résultat 2015 M14 et M49 :

Monsieur Murer présente les résultats :

### **Pour le budget principal de la Commune :**

- Un excédent de fonctionnement de 2984,73 € en investissement à affecter en recette d'investissement
- Un excédent de fonctionnement de 134 269,81 € en fonctionnement à affecter comme suit :
  - 129 554,54 €, en recettes de fonctionnement
  - 4715,27 € en recettes d'investissement, au chapitre 1068 compte tenu des "Restes à réaliser" d'un montant de 7 700 € concernant les travaux de l'accueil multiservices.

### **Pour le budget annexe "Assainissement" :**

- Un excédent de fonctionnement de 20117,71 € à affecter en recettes de fonctionnement
- Un excédent de 79722, 29 € en investissement, à affecter en recettes d'investissement.

↳ **Le conseil délibère et approuve à l'unanimité l'affectation du résultat pour les deux budgets.**

## **6 – QUESTIONS DIVERSES :**

- Le panneau d'annonces de l'AAR, situé à côté de la cabine téléphonique, a été retiré à tort. Il sera réinstallé au même endroit ou déplacé selon le choix de l'association.
- La cabine téléphonique doit être retirée bientôt.
- Le choix du mobilier du local de Chantecaille, fera l'objet d'une réunion des occupants.
- Les marchands ambulants seront contactés pour le règlement trimestriel des places avant la fin du trimestre en cours.
- L'évolution des effectifs de l'école sera demandée sur les quinze dernières années pour évaluer les besoins en habitat à destination des jeunes sur la durée du PLU.

**La séance est levée à 21 h 00.**

**Prochain conseil municipal, le jeudi 24 mars 2016 à 18h30**